



EXTRAIT PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°8 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2009

Présents pour le Conseil d'administration : JP Delchef (Président), Mmes D. Doyen, D. Sonveaux et F. Charneux, ainsi que MM M. Collard (trésorier général) A. Geurten. A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J.Nivarlet, J Ringlelet (Vice Président) B. Scherpereel, M. Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (secrétaire- général), F.Geeroms (Directeur financier) et R. Obsomer (Directeur technique).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 2009

Le procès verbal de la réunion du 19 janvier 2009 tel que publié sur le site le 23 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

2. 1. Approbation de la composition des staffs des BNT jeunes

- o La composition des différents staffs n'est pas encore finalisée.
- o Le conseil d'administration rappelle l'urgence du traitement de la question au directeur technique.
- o Une consultation écrite sera effectuée sur la base de la proposition de la direction technique par courriel.

2. 2. Proposition de modification statutaire de l'article PM 12 présentée par le Président

- o JP Delchef commente la proposition de faire supporter la charge de l'indemnité de formation par les clubs acquéreurs au prorata du nombre de saisons passées dans leurs rangs.
- o Il ressort d'un premier contact avec l'ADEPS que les principes régissant la proposition de modification statutaire ne semblent pas aller à l'encontre des dispositions du décret du 8 décembre 2006.

2.3. Suivi de la convention avec le corpo namurois

- o Le dossier, confié est à L. Lopez est en cours. J. Ringlelet est disposé d'y collaborer.
- o L Lopez communique aux membres du Conseil d'administration le courrier transmis au groupement corpo pour lui rappeler ses obligations.

2.4. Problématique de la descente des arbitres de nationale 1

- o Une réunion est prévue avec la VBL le mercredi 25 février 2009

2.5. Gestion du département arbitrage national

- o Ce point sera également débattu lors de la réunion du 25 février 2009.

3. Assemblée générale du 29 mars 2009

3.1. Ordre du jour

- o L'agenda et l'agencement des points de l'ordre du jour tel que proposé lors de la réunion précédente sont confirmés.

3.2. Proposition de modification de l'article PC 9

- o La proposition de modification de l'article PC 9, présentée par J. Monsieur, relative aux modalités des examens pratiques pour devenir arbitre régional est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

3.3. Examen du bilan 2008

- o Le Trésorier général présente l'avant projet du Bilan 2008 aux membres du Conseil d'administration.
- o Certains derniers ajustements doivent encore être effectués.
- o Le Conseil d'administration marque son accord sur la présentation provisoire du bilan effectuée par le Trésorier général.
- o Le Président propose le planning suivant :
 - Chaque responsable de département vérifie les données reprises dans le bilan de son département et communique ses dernières remarques éventuelles au directeur financier pour le vendredi 20 février 2009 au plus tard.
 - Le lundi 23 février, chaque membre du conseil d'administration recevra la version définitive du bilan 2008 via courriel.
 - L'avis de chaque membre du conseil d'administration est attendu par retour de mail adressé au trésorier général pour le mercredi 25 février au plus tard.
 - Le 27 février le bilan définitif sera envoyé avec l'ordre du jour de l'assemblée générale aux membres des groupements parlementaires.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur les modalités de travail telles que décrites ci-dessus.

3.4. Propositions de modification de la convention AWBB -VBL :

- o Le Président n'a pas reçu de demande de modification de la convention.
- o Il rappelle que la discussion relative aux modifications à apporter à la convention doit avoir lieu au sein du Conseil d'Administration.
- o Ces modifications doivent faire l'objet ensuite d'une concertation avec la VBL.
- o Les documents doivent impérativement être transmis pour le 27 février 2009 avec les pièces de l'Assemblée générale.

4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

4.1. Dossier joueurs étrangers Shape

- o Suite à la décision de la commission législative du 17 décembre 2008 de reconnaître qu'il appartient au conseil d'administration de traiter le cas échéant des questions particulières en matière de statut des étrangers, le conseil d'administration décide sur la base des documents reçus de statuer sur la demande qualification de joueurs de nationalité américaine du club de BC Mons (2656) travaillant au Shape
- o Sur la base des principaux documents transmis au secrétariat général à savoir
 - une carte d'identité américaine ;
 - une attestation de la police fédérale du Shape attestant que lesdits joueurs ne doivent pas être inscrits dans les registres d'une commune belge ni solliciter un document d'identité belge en vertu des dispositions de la loi du 8 août 1997 portant assentiment à la convention entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord et les autres états participant au Partenariat pour la paix sur le statut de leurs Forces

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de permettre auxdits joueurs d'être alignés dans des compétitions donnant lieu à montée et à descente à dater de la réception de la lettre de sortie et ce jusqu'au 31 octobre 2009, date de validité de l'attestation.

- o Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision.

4.2. Dossier Comité Provincial Bruxelles Brabant Wallon :

- o MM Monsieur, Lopez et Delchef font rapport de la réunion qui a eu lieu le lundi 9 février 2009 et qui leur a permis d'entendre les thèses du CP BBW et du club Eclair 0045.
- o Attendu que le CP BBW a été confronté à de multiples problèmes occasionnés par les matches disputés à domicile par les équipes seniors du club 0045 ;
- o Attendu qu'après avoir fait la somme des rapports relatifs à l'environnement des matches à domicile disputés par les équipes seniors par le BC Eclair, matricule 0045 les membres du CP ont constaté que le point de non retour est atteint.

- o Face à ce constat et conscient de ses responsabilités inhérentes à la sécurité des arbitres et des membres des clubs adverses, le CP a décidé à l'unanimité de solliciter l'autorisation du conseil d'administration de prendre toutes les décisions qui s'imposent afin de pouvoir garantir la sérénité de la compétition ;
- o Attendu que le président du club reconnait certains des faits évoqués ;
- o Attendu qu'il présente les décisions qui ont été prises par le comité dans l'encadrement des équipes seniors ;
- o Attendu qu'il s'engage à poursuivre ses efforts afin d'assurer la sérénité de la compétition,

Les rapporteurs proposent ainsi que :

- tous les matches des équipes seniors, dame et messieurs du BC Eclair à domicile se déroulent sous le contrôle d'un membre délégué du CP et aux frais du club ;
- si un match devait faire l'objet d'un rapport à charge de la part du membre délégué du CP, la sanction immédiate sera la rencontre à bureaux fermés pour la journée de championnat suivante ;
- à la réception d'un second rapport, les 3 équipes seniors seront exclues de la compétition avec annulation des résultats des rencontres disputées jusqu'à lors.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord, à l'unanimité sur la proposition formulée.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision.

4.3. Dossier Novia- Dexia

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la décision du conseil d'administration de la FRBB du 6 février 2009.

4.4. Rapport de la réunion avec les parlementaires de Liège du 12 février 2009.

- o Le président et A. Geurten font rapport de la réunion au cours de laquelle des éléments de réponse relatifs au bilan 2008 ont été échangés.

4.5. Statut des joueurs de Wevelgem

- o Suite à la déconfiture de l'ASBL Wevelgem, prononcée par la Cour d'Appel de Gand et suite à la décision en référé prononcée dans le cadre d'un litige opposant la VBL à un joueur de Wevelgem à qui un contrat de sportif rémunéré a été proposé, la VBL a pris les décisions suivantes :
 - les joueurs seniors de Wevelgem ne peuvent solliciter une nouvelle affectation dans un autre club de la VBL, à l'exception des joueurs à qui un contrat de sportif rémunéré est proposé par un autre club et à la condition que ce club n'évolue pas en deuxième nationale messieurs ;

- les jeunes joueurs peuvent solliciter une nouvelle affectation dans un autre club de la VBL mais ne peuvent évoluer que dans les compétitions de jeunes.

Attendu qu'il n'est pas impossible que des joueurs de Wevelgem sollicitent une affectation dans un club de l'AWBB, sur proposition du président, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'aligner la position de l'AWBB sur celle de la VBL.

4.6 Démission de MM Thomsin et Brokamp, membres effectifs de l'AWBB

- o Les membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de ces 2 membres effectifs représentant les clubs de la province de Liège.
- o Ils les remercient de leur action dans la cause du basket-ball francophone.
- o Le secrétaire-général est chargé d'adresser un courrier au groupement des parlementaires de Liège afin qu'il procède au remplacement des membres démissionnaires.

5. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

5.1. Nomination d'un membre au conseil d'appel

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du dossier complet de Mr Jean Michel qui contient à la fois l'avis de la commission chargée de l'entendre et l'accord des membres du groupe parlementaire de la province du Luxembourg.
- o Compte tenu du fait que les conditions statutaires sont remplies, ils décident, à l'unanimité de nommer Mr Jean Michel, membre du conseil d'appel. En application de l'article PJ 4, ce dernier est nommé pour une période de stage d'un an.
- o Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

5.2. Fonctionnement de l'organe judiciaire de l'AWBB

- o Une réunion sera organisée avec les procureurs régionaux afin d'appréhender la fin de la saison dans les meilleures conditions.

5.3. Demande d'évocation du club Neder Over Heembeek

- o Le Conseil d'administration prend acte du courrier de la demande d'évocation du club de Neder Over Heembeek.
- o Un courrier leur sera transmis pour demander un complément d'information avant de statuer le cas échéant.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- o Le Trésorier général communique aux membres du conseil d'administration les clubs toujours en problème de paiement.

- o Les rappels recommandés seront transmis mercredi 17 février aux clubs concernés.

6.2. Application PF 16

- o Le subside voté à l'Assemblée Générale du mois de novembre 2008 aux comités provinciaux dans le cadre de l'application de l'article PF 16 est fixé à un complément de 7.500 €.
- o Le Conseil d'Administration rappelle que ce montant de 7.500 € est à répartir afin d'augmenter les interventions dans les frais sportifs et non dans les frais de réunions.
- o Le Conseil d'administration se doit dès lors de trouver une solution au niveau de la clé de répartition.
- o Après discussion, le conseil d'administration opte pour l'option suivante : la base de calcul pour l'année budgétaire 2009 est portée à 14.000 €. Le montant variable attribué à chaque province sera augmenté au prorata du nombre d'équipes de jeunes ayant terminé le championnat 2007-2008.
- o Sans modification statutaire, cette décision n'est valable que pour le présent exercice.
- o Le trésorier-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.3. Modalités de récupération des dettes des stagiaires au CRF

- o Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition de modification statutaire.
- o Le texte sera adapté et présenté à la Commission législative.

6.4. Réflexions sur le montant des licences collectives pour la saison 2009 - 2010

- o Si on se souvient que sur proposition du conseil d'Administration, l'AG de novembre 2008 avait accepté de neutraliser le montant de la licence collective pour un an pour les équipes montantes de provinciale en régionale et de régionale vers la nationale, le président soumet la réflexion suivante :
 - o Compte tenu du contexte économique difficile actuel et afin de maintenir le caractère compétitif des championnats, Il propose d'étendre cette mesure à l'ensemble des équipes montantes quel que soit le niveau de compétition
 - o A l'issue d'un large tour de table, le Conseil d'administration marque son accord à la majorité sur la proposition et de l'appliquer pour les deux prochaines saisons.

- o Le Président rappelle que ce principe doit inviter à réfléchir sur les modalités de calcul de l'indemnité de formation et de la licence technique pour les saisons prochaines.
- o La proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 mars 2009.

7. Rapport des différents départements

7.1. Département Jeunes

7.1.1. Présentation du PV de la réunion du 06 février 2009

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du département.

7.1.2. Présentation du programme de la JRJ du 8 mars 2009

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du programme de la JRJ du 8 mars.

7.1.3. Dossier assistant-coach régional

- o Le présent point avait été évoqué lors de la dernière réunion.
- o Le Directeur technique rappelle que la direction technique n'était pas au courant de la décision du Comité provincial de Namur de ne pas reprendre le candidat dans l'encadrement des sélections provinciales.
- o Il rappelle qu'il s'agit plus d'un problème relationnel que technique.
- o Il se dit satisfait du travail effectué par cette personne au niveau régional.
- o Il propose dès lors que les propositions de coaches régionaux pour les stages de Pâques soient présentées aux Provinces via le département.

Les membres du conseil d'administration marquent, à l'unanimité, leur accord sur la proposition.

7.2. Département Arbitres

7.2.1. Gestion du département arbitrage national

- o Ce point sera débattu lors de la réunion du 25 février 2009 avec les représentants de la VBL au niveau de l'arbitrage.

7.2.2. Examen médical

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de différents courriers relatifs à la proposition de remplacer les tests physiques par un examen médical approfondi.
- o Compte tenu des appréciations différentes de cet examen médical, sur proposition du département arbitrage, le conseil d'administration décide à

l'unanimité, de renoncer à présenter la proposition de modification statutaire en la matière.

7.2.3. Polos arbitres

- o Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier d'une amicale d'arbitres sollicitant l'autorisation de confectionner des polos d'arbitres sans le logo AWBB.
- o Le conseil d'administration décide à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande.
- o Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

7.2.4. Application des nouvelles règles FIBA 2010 -2012

- o A la question de savoir quelles seront les règles qui seront applicables à partir de la saison 2010, le président répond que le conseil d'administration de la FRBB a envoyé un courrier à la FIBA sollicitant un complément d'information.

7.3. Département Coupes

7.3.1. Présence des membres du CDA aux $\frac{1}{2}$ finales des Coupes AWBB

- o B. Scherpereel, président du département présente le programme des 1/2 finales de coupe et sollicite la présence des membres du conseil d'administration aux différents événements.

7.3.2. Désignation du lieu de la finale de la Coupe de Belgique dames (25 avril 2009)

- o Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il appartient selon le principe d'alternance à l'AWBB d'organiser l'édition 2009 de la finale de la Coupe de Belgique Dames.
- o Le Secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration des contacts qui ont été pris avec la Ville d'Andenne afin d'y organiser la finale.
- o Il rappelle qu'il sera plus que probable que si finaliste francophone il y a, que ce soit un club Namurois.
- o Ainsi, il a anticipé au niveau des contacts et compte tenu de la qualité de l'organisation en 2007 dans ces mêmes installations et des excellentes relations avec la Ville d'Andenne, de son Bourgmestre et Echevin des Sports proposé d'y organiser cette finale.
- o Une réunion de travail est fixée au cabinet de l'Echevin des Sports de la Ville d'Andenne le lundi 23 février après midi.
- o B Scherpereel informe le Conseil d'administration que son département marque son accord sur le principe.
- o Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du Secrétaire général et le charge d'assurer le suivi.

7.3.4. Règlement et organisation des coupes AWBB 2009 - 2010

- o B Scherpereel, Président du département commente les propositions formulées.

- o En messieurs, il rappelle que l'objectif est de faire entrer plus tard dans la compétition les clubs de N2 et 3 messieurs en lice.
- o Par ailleurs, il sera également permis aux clubs d'inscrire une deuxième équipe en coupes..
- o Pour les Dames, le principe est adapté de la même façon afin de permettre d'inscrire une deuxième équipe de club en coupe.
- o Il est rappelé que pour les seniors, le PC 53 sera d'application comme en championnat.
- o En ce qui concerne les coupes jeunes, il propose que l'on puisse prévoir un plus large laps de temps entre le tour qui est fixé au 11 novembre et le suivant et de permettre de jouer avec l'accord des deux clubs à une date fixée de commun accord avant le 10 janvier.
- o Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur les propositions formulées qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 28 mars 2009.

7.4. Département Championnat

7.4.1. Organisation de la journée AWBB - VBL

- o A.Kaison, président du département informe les membres du conseil d'administration que suite à la réunion avec la VBL, il est proposé d'organiser la journée AWBB -VBL le 17 mai 2009 et d'y prévoir uniquement des matches entre les champions régionaux.
- o Compte tenu du fait que la journée se déroulera à l'AWBB, un appel aux candidats sera lancé via la prochaine newsletter.
- o Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les propositions du président du département.

7.4.2. Réorganisation de la compétition régionale messieurs

- o A Kaison présente la proposition de modification de réorganisation de la compétition régionale Messieurs.
- o Il y a deux options pour la création d'une division 2 régionale qui se présentent à l'approbation du conseil d'Administration
- o A l'issue d'un échange de vue, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retenir l'option suivante et de la présenter pour approbation à l'Assemblée générale.
 - Lorsque la division régionale 2 aura été constituée, elle sera composée de 2 séries de 10 clubs.
 - Au terme d'un premier tour disputé en matches aller-retour (18 matches), les 5 premiers de chaque série sont regroupés dans une seule série. Les résultats du premier tour sont conservés. Les équipes jouent simplement contre les équipes non encore rencontrées (10 matches).
 - A l'issue du deuxième tour, les deux premiers de la série A montent en R1

- Les équipes classées aux 5 dernières places sont regroupées dans une série B. Les points du premier tour sont conservés, les équipes jouent contre les équipes non encore rencontrées au premier tour (10 matches).
- Les 5 dernières équipes descendent en Provinciale (voir nombre de descendants en D3).

o Les modalités complètes seront mises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 mars 2009.

7.4.3 Calendrier 2009 -2010

Mis à part la date de début de championnat de D1 dames qui doit être adaptée en fonction de l'organisation du season opening le 5 septembre 2009 à Liège), le conseil d'administration a pris connaissance des propositions d'élaboration des calendriers nationaux pour la saison 2009 - 2010.

7.5. Département Haut Niveau

7.5.1. Soutien psychologique au centre :

Le Directeur technique présente aux membres du Conseil d'administration les besoins en encadrement psychologique pour les élèves du Centre de formation.

Après examen du dossier, le Conseil d'Administration marque son accord sur la continuité pour assurer le suivi psychologique pour la saison en cours et se réserve le droit de décider de la manière d'assurer le financement du suivi.

7.5.2. Rapport du CRF

- o J Ringlet informe les membres du conseil d'administration des projets pour le futur du centre de formation et des équipes.
- o Il estime que l'équipe du centre de formation en filles a réalisé de nets progrès.
- o Il informe et invite les membres du Conseil d'administration au niveau de la journée « portes ouvertes » du centre de formation qui se tiendra le 18 mars 2009.

8. Rapports des différentes instances de l'AWBB

8.1. Commentaires sur l'action des groupements parlementaires :

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé aux groupements parlementaires des différentes provinces.

Réunion du 12 janvier 2009 du groupement des parlementaires de Liège :

A la réaction du groupe qui constate que l'intervention de province concernant le budget n'a pas été reprise, ni l'engagement du Président de l'AWBB concernant la présentation à la prochaine AG du fonctionnement du centre de formation, le conseil d'administration a répondu que « :

- *l'intervention de la province de Liège sera reprise dans le procès-officiel de l'A.G. sur le site n'est publié qu'un extrait des débats ;*

- *la promesse de présentation du centre de formation est bien reprise dans le projet de l'ordre du jour de l'AG de mars 2009 (voir PV de la réunion du CDA du 19 janvier 2009)*
- *Lors de la réunion de la commission législative du 15 décembre 2008, le président du CDA s'était engagé à revoir la question de la publicité du procès-verbal officiel de l'AG. Il regrette qu'il n'y est pas fait référence ;*
- *Rien n'empêche aux parlementaires de faire publier leur intervention dans leur PV. »*

Réunion du 16 janvier 2009 du groupement des parlementaires du Hainaut :

- *A la question de savoir si le courrier de la trésorerie générale relatif à la date limite du dépôt des notes de frais est conforme au PF15, le conseil d'administration a répondu que « ledit courrier avait pour objectif de collecter toutes les informations utiles pour la rédaction du bilan. Par conséquent, il n'est certes pas contraire aux dispositions du PF 15 » ;*
- *A la question de savoir si on peut entrevoir une augmentation exponentielle de l'indemnité de formation, le conseil d'administration a répondu que « l'augmentation exponentielle de l'indemnité de formation est contraire aux dispositions du décret du 8 décembre 2006 (ne peut varier en tenant compte du niveau où le joueur va évoluer) mais il y a des pistes de réflexions pour augmenter le nombre de critères objectifs » ;*
- *A la question de savoir si le calendrier des JRJ peut être adapté afin que les clubs puissent y participer, le conseil d'administration a répondu : « le calendrier des JRJ est établi avant la confection du calendrier ; comment faire autrement ? »*
- *A la question de savoir quelle sont les conséquences du forfait général de Wevelgem, le conseil d'administration a répondu que « l'affiliation des jeunes est possible mais uniquement pour jouer en jeunes et que l'affiliation des joueurs seniors n'est possible que si un contrat de professionnel leur est présenté par un club autre qu'un club de 2 nationale ».*

9. Evaluation des événements AWBB

9.1. Coupes AWBB 2008

9.1.1. Evaluation politique de l'organisation des finales des coupes AWBB en 2008

- o B Scherpereel Président du département relève les points suivants qui sont à mettre en avant au niveau de l'évaluation politique :
 - o Cet évènement constitue un élément essentiel de développement de l'AWBB
 - o Les coupes AWBB permettent de préparer au mieux la saison pour les clubs.
 - o Cela permet aux clubs provinciaux de rencontrer des clubs d'autres provinces.
 - o Il s'agit d'une excellente mise en jambes pour les arbitres.
 - o Le nombre de participants est stationnaire pour cette saison.

9.1.2. Evaluation Marketing :

- o Le Secrétaire général expose et commente son rapport transmis aux membres du Conseil d'administration
- o Il relève que les Coupes AWBB constituent le deuxième pilier après le Summer tour des produits qui peuvent être valorisés pour les sponsors.
- o L'organisation des coupes doit cependant être upgradée et permettre de faire de l'évènement final un évènement annuel qui devient un must.
- o L'approche vis-à-vis des partenaires existants et potentiels doit être celle de pouvoir présenter un produit attractif et de pouvoir le valoriser aux yeux des partenaires et qu'il constitue un produit qui appartient à l'AWBB

9.1.3. Evaluation Sportive :

- o Le Directeur technique rejoint B Scherpereel sur l'aspect sportif de son évaluation.

Le Président souhaite évaluer le coût du personnel en matière de journées de travail pour l'organisation durant le WE.

Il rappelle qu'il existe un département « organisation et promotion » sur lequel l'on doit compter pour assurer l'encadrement des évènements AWBB.

10. Nouvelles de la FRBB

10.1. Dossier BMC

- o Le Président informe le Conseil d'administration sur l'état d'avancement du dossier BMC et commente l'arrêt de la cour d'appel d'Anvers du 2 février 2009.

10.2. PV du CDA de la FRBB du 28-01-2009

- o Le Conseil d'Administration a pris connaissance du dernier procès verbal du Conseil de la FRBB du 28 janvier 2009.

11. Nouvelles de la VBL

11.1. Inventaire des questions à résoudre

- o Le Président dresse l'inventaire des points qui doivent être résolus dans les prochaines semaines avec la VBL.

12. Divers

12.1. M. Collard informe les membres du Conseil d'Administration qu'un dossier de dopage va être traité par le département.

12.2. M Collard pose la question à J Ringlet de savoir qui prend en charge les cours de rattrapages organisés pour les élèves du centre de formation. Actuellement, Le financement de ces cours de ré-médiation sont pris en charge par l'AWBB.

12.3. A Kaison pose une question du Club de Herve Battice qui aligne actuellement une équipe en R1 dames et une autre en R2 dames. Il demande si l'équipe de R2 est en ordre

utile pour participer aux Play-offs peut participer à ceux-ci dès l'instant où elle ne pourra de toute façon pas monter en R1.

Compte tenu du fait que la participation de l'équipe R 2 pourrait porter atteinte aux droits sportifs d'une autre équipe (son adversaire éliminé au premier tour) et de ce fait pourrait ainsi priver une autre équipe d'une montée sportive.

Le Conseil d'administration suit la proposition du département de ne pas permettre l'équipe de R2 du club d'Herve Battice de participer aux Play-Offs.

12.4. J Ringlet : question relative à un différend entre un club et un benjamin qui a été communiqué aux membres du CDA. Le Président informe le Conseil d'administration que le problème a été résolu.

12. 5. Le Directeur technique invite le Conseil d'administration au sujet des modalités de la participation aux prochains Jeux de la francophonie. Le Président propose une consultation écrite sur la base du document que le Directeur technique transmettra via courriel aux membres du Conseil d'administration.

12.6. M. Thiry informe le Conseil d'administration de la teneur de la réunion tenue avec la direction technique.

Au vu du peu d'inscrits pour les niveaux 2 et 3, il est proposé de ne pas organiser de cours cette année. Les candidats qui le souhaiteraient, pourront obtenir une dérogation et 3^{ème} année licence technique stagiaire.

Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée.

12.7. M. Thiry évoque la problématique qui pourrait surgir suite à la modification de la structure de compétition dans la Province du Luxembourg pour la prochaine saison. La question se pose de savoir si l'inscription de deux équipes d'un même club dans la division la plus basse peut être acceptée.

Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, que 2 équipes d'un même club puissent être inscrites dans la division provinciale la plus basse. Pour garantir la régularité de la compétition, il est suggéré de faire rencontrer les 2 équipes lors des 2 premières rencontres.

13. Points traités uniquement par les membres du conseil d'administration

13.1. Gestion du personnel

Les modalités de remplacement de Sébastien Dufour sont débattues et font l'objet d'un accord qui sera finalisé par le président.

13.2. Rapport de la réunion avec le Comité de Direction du 9 février 2009

Le président fait rapport de la réunion.

13.3. Composition du conseil d'administration

- a) Tour de table sur les perspectives du conseil d'administration

M. Thiry confirme son intention d'arrêter ses activités au sein du conseil d'administration à la date du 30 juin 2009.

Le conseil d'administration prend acte de cette décision et remercie vivement Michel pour les précieux services rendus à l'AWBB depuis sa création.

b) Fixation du nombre maximum de membres du conseil d'administration.

Après un large débat, à la majorité, le conseil d'administration opte pour le dépôt d'une modification statutaire appelée à fixer le nombre maximum de membres du CDA à 13.

En outre,

c) Fonctions des nouveaux membres du CDA

Après avoir rappelé que les membres du conseil d'administration peuvent de plein droit assister aux réunions de tous les organes de l'AWBB, que ce soit au niveau régional ou provincial, le président propose aux nouveaux membres du conseil d'administration de définir le département dans lesquels elles souhaitent siéger.

D. Sonveaux émet le souhait de participer aux travaux du département arbitrage, D. Doyen aux travaux du département entraîneurs et F. Charneux aux travaux du département championnat.

La prochaine réunion du conseil d'administration est programmée le 16 mars 2009 à Bruxelles.

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean-Pierre Delchef
Président